



**FONROCHE**  
lighting

## **CHARTRE ÉTHIQUE FONROCHE LIGHTING**

# CHARTRE ÉTHIQUE FONROCHE LIGHTING

Fonroche Lighting s'est donné l'ambition d'être le partenaire d'excellence pour accompagner la demande en éclairage public autonome renouvelable de ses partenaires privés et publics dans une démarche globale allant de la conception des produits à leur exploitation terrain. Cela a conduit Fonroche Lighting à s'appuyer sur ses valeurs historiques : l'intégrité et la conformité qui repose sur le respect et l'adaptation aux nouvelles normes et législations éthiques applicables, tant en France que dans les pays où ses collaborateurs opèrent et où ses activités sont réalisées.

Souhaitant servir au mieux les intérêts de tous et, en particulier, de ses partenaires et clients en développant et fournissant des produits et services de qualité dans le respect de son environnement, Fonroche Lighting entend défendre les principes éthiques s'appliquant à la conduite des affaires et adopter un comportement socialement responsable vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes et de ses collaborateurs.

Avec cette Charte Éthique, Fonroche Lighting a souhaité formaliser son engagement et fédérer autour de ses valeurs, l'ensemble de ses collaborateurs et partenaire où qu'ils se trouvent.

Cette Charte Éthique a été élaborée pour expliciter les règles qui s'imposent à chaque collaborateur afin qu'il puisse, dans le cadre de ses fonctions et activités quotidiennes, agir et prendre des décisions responsables. Dès lors, au-delà du seul respect des lois, cette Charte doit pouvoir aider chacun à faire preuve de discernement et à adopter les comportements éthiques appropriés et attendus, reflet de notre vision et de nos valeurs dans un souci constant de développement durable.



# 1 – AGIR DE MANIÈRE ÉTHIQUE

## dans le cadre des relations entretenues avec les autorités publiques et les tiers

Nous agissons de manière éthique, loyale et professionnelle dans nos relations avec l'ensemble des acteurs présents sur le marché que ce soit avec les autorités publiques, nos partenaires, nos clients ou la concurrence.

### 1.1 Relation avec les autorités publiques :

Notre manière de collaborer et d'entretenir des relations transparentes avec les autorités reflète notre intégrité et assure notre crédibilité auprès du public. Fonroche Lighting se conforme aux décisions et réglementations émanant des différentes autorités qu'elles interviennent au niveau local, national, européen ou international :

- Dans le cadre de contrôles ou d'enquêtes, nous devons toujours fournir des informations complètes, précises et justes à ces autorités.
- Nous respectons toutes les obligations de signalement relatives à la sécurité des produits aux autorités compétentes.
- Nous refusons toute assimilation ou association à un parti politique quelle que soit son orientation et ne soutenons, ni ne finançons aucune entité publique.

A ce titre, Fonroche Lighting attend de chaque collaborateur qu'il :

- **Collabore pleinement avec les autorités publiques en leur fournissant des informations précises, exactes et complètes.**
- **Rapporte toute irrégularité concernant un document de Fonroche Lighting à sa hiérarchie.**
- **Conserve les documents de Fonroche Lighting conformément à la procédure applicable.**
- **NE VERSE JAMAIS DE PAIEMENTS DE FACILITATION A UN AGENT PUBLIC, NI NE LUI RESERVE D'AVANTAGES QUELCONQUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, QUI POURRAIENT, D'UNE MANIÈRE OU D'UNE AUTRE, INFLUENCER LA MANIÈRE DONT IL EXERCE SON ACTIVITÉ.**

## 1.2 Respect des partenaires :

Fonroche Lighting s'attache à respecter l'ensemble de ses partenaires. Nous veillons à toujours agir de manière éthique et professionnelle dans nos rapports d'affaires en instaurant un dialogue cohérent et constructif. Nous œuvrons à développer des relations commerciales qui soient profitables à tous et qui puissent apporter des bénéfices durables à nos partenaires. Nous nous efforçons d'être toujours justes et honnêtes dans nos transactions commerciales.

- Nous menons une politique d'achats responsables en intégrant les exigences relatives au respect de l'environnement, au progrès social et au développement économique mutuel avec nos fournisseurs. Nous choisissons objectivement nos fournisseurs en les traitant équitablement et en respectant des procédures d'appels d'offres pour tout achat d'importance significative.
- Nous protégeons les informations confidentielles de nos partenaires comme s'il s'agissait des nôtres.
- Nous respectons l'ensemble de nos engagements vis-à-vis de nos partenaires et attendons d'eux la même rigueur, la même loyauté et le même engagement éthique.

Parce que nous ne pouvons travailler avec des partenaires dont les principes ou les méthodes seraient incompatibles avec les nôtres, nous les encourageons à respecter nos principes et valeurs avec la même vigilance que nous, afin de contribuer ensemble à la diffusion de bonnes pratiques des affaires et au développement de l'éthique dans les relations commerciales.

A ce titre, Fonroche Lighting attend de chaque collaborateur qu'il :

- **Traite objectivement et équitablement les fournisseurs dans le cadre des procédures d'appel d'offres, en excluant tout favoritisme ou discrimination sous quelque forme que ce soit et en privilégiant toujours le meilleur rapport qualité/prix.**
- **Respecte les engagements contractuels conclus avec nos partenaires.**
- **N'hésite jamais à rappeler et à diffuser nos principes et valeurs auprès de nos partenaires.**
- **SIGNALE A SA HIERARCHIE TOUTE PRATIQUE D'UN PARTENAIRE CONTRAIRE A NOS PRINCIPES ET VALEURS**

### 1.3 Respect des clients privés et publics :

L'accompagnement du client, sa satisfaction et la loyauté à son égard sont des principes qui figurent au cœur de la stratégie de Fonroche Lighting. Pour répondre aux attentes de nos clients, maintenir et renforcer leur confiance à notre égard, nous avons pris des engagements forts en faveur de la gestion de la qualité de nos produits. Ses engagements ont été reconnus et récompensés par l'obtention de la certification ISO 9001.

- Nous veillons à fournir des produits conformes aux exigences de nos clients et aux exigences légales et réglementaires
- Nous mobilisons nos compétences et notre expérience de leader au service de nos clients.
- Nous veillons au respect des engagements que nous prenons et attendons la même rigueur de nos clients.
- Nous conseillons, avec loyauté, nos clients en leur proposant les solutions les plus adaptées pour servir au mieux les intérêts de ceux-ci.



#### **1.4 Respect de la libre concurrence :**

De nombreux pays et régions ont mis en place des dispositifs législatifs ou réglementaires visant à assurer le libre échange sur le marché et à prévenir sinon sanctionner un certain nombre de pratiques qui empêcheraient, entraveraient ou fausseraient la concurrence. Ces pratiques peuvent prendre diverses formes. Il peut s'agir d'abus de position dominante, d'ententes verticales avec les fournisseurs ou clients ou encore d'ententes horizontales avec la concurrence (accords sur les prix ou répartition de marchés par exemple).

- Quel que soit le pays dans lequel nous sommes implantés, nous veillons à ne jamais enfreindre ces lois et à respecter nos concurrents comme nous voudrions qu'ils nous respectent. Convaincus de pouvoir nous démarquer sur le marché grâce à la qualité de nos produits, nous agissons de manière juste, intègre et honnête avec la concurrence.
- Nous ne cherchons jamais à obtenir d'informations sur nos concurrents de manière illégitime.
- Nous évitons tout contact informel susceptible de conduire à des agissements répréhensibles qui pourraient nuire à notre réputation

Nous rappelons qu'une violation du droit de la concurrence peut entraîner de lourdes sanctions pour le Groupe comme pour le collaborateur à l'origine de l'acte prohibé.

A ce titre, Fonroche Lighting attend de chaque collaborateur qu'il :

- **Respecte les lois et réglementations en matière de concurrence.**
- **S'abstienne de dénigrer la concurrence.**
- **Évite toute discussion d'ordre confidentiel ou portant sur des sujets illicites avec un concurrent notamment lors d'évènements professionnels, en dehors de situations précisément définies et encadrées par des procédures adaptées.**
- **N'hésite pas à contacter le service juridique en cas de doute sur des pratiques rencontrées ou suspectées ou pour toute question portant sur le droit de la concurrence.**
- **Signale tout acte de concurrence déloyale susceptible d'affecter Fonroche Lighting dont il a connaissance.**

### 1.5 Corruption et avantages indus :

Qu'elle soit directe ou indirecte, active ou passive, Fonroche Lighting condamne fermement toute forme de corruption ou de trafic d'influence, tant dans le cadre de relations avec les autorités publiques que dans le cadre de relations privées.

Concrètement :

- **Un acte de corruption** est caractérisé par un don ou un avantage indu quelconque offert ou consenti à une personne investie d'une fonction publique ou privée, pour obtenir de cette personne qu'elle accomplisse, retarde ou omette d'accomplir un acte entrant dans le cadre de ses fonctions.
  - La corruption est dite « publique » lorsqu'elle implique des personnes exerçant une fonction publique et « privée » lorsque l'infraction de corruption n'implique que des personnes physiques ou morales relevant du secteur privé.
  - La corruption est active, lorsque c'est la personne qui corrompt qui est à l'initiative de la corruption en proposant ou fournissant quelque chose afin d'obtenir un avantage indu.
  - La corruption est passive, lorsque l'acte de corruption est à l'initiative de la personne qui est corrompue, c'est-à-dire de la personne qui accomplit ou n'accomplit pas un acte en échange d'une contrepartie qu'elle sollicite ou accepte.
  
- **Un acte de trafic d'influence** est caractérisé par un don ou un avantage indu offert ou consenti afin que le bénéficiaire use de son influence, réelle ou supposée, en vue d'obtenir d'une autorité publique une décision favorable.
  
- **Un avantage indu** se caractérise principalement par :
  - De l'argent (espèces, virements ou autres) dont le moyen de paiement peut être dissimulé (fausses factures, honoraires de consultants, dons, sponsoring, etc.).
  - Des avantages en nature (participation à des événements, divertissements, voyages, cadeaux, embauche de membres de la famille ou d'amis, etc.).
  - Un traitement préférentiel, une signature de contrat, la divulgation d'informations confidentielles, une inaction « coupable » dans une situation où l'on ferme les yeux alors que l'on devrait intervenir, etc.

### 1.5 Corruption et avantages indus :

#### En pratique :

Il est ainsi interdit de donner ou de recevoir tout avantage indu.

L'octroi ou l'acceptation de cadeaux sont prohibés. Néanmoins et sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions, les cadeaux symboliques peuvent être tolérés.

Ainsi, outre son caractère modeste, le geste doit être conforme à la réglementation, être effectué de manière transparente et ne pas avoir pour effet d'influencer une décision en faveur de celui qui a effectué le geste.

Il est important de toujours garder à l'esprit que des comportements visant à influencer de façon illicite ou illégitime le représentant d'une autorité quelconque ou d'un partenaire, risquent de détériorer durablement notre image quel que soit le secteur dans lequel ils interviennent, de tels gestes peuvent, en outre, être à l'origine de lourdes sanctions.

A ce titre, Fonroche Lighting attend de chaque collaborateur qu'il :

- **Respecte l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de corruption.**
- **NE DONNE OU N'ACCEPTE JAMAIS DE CADEAUX DANS L'OBJECTIF D'OBTENIR OU DE CONSENTIR UN TRAITEMENT PREFERENTIEL OU DE CONSERVER CERTAINS CONTRATS.**
- **Pense toujours à s'interroger sur le caractère acceptable ou non de certains présents, mêmes modestes, et a toujours consulter sa hiérarchie en cas de doute.**
- **NE VERSE OU N'ACCEPTE JAMAIS DE POTS-DE-VIN.**
- **Enregistre toute transaction effectuée avec un tiers en bonne et due forme dans les registres comptables.**

### 1.6 Documents financiers :

Fonroche Lighting s'engage à ce que les informations financières qu'il communique, sous quelque forme que ce soit (rapports annuels, financiers, communiqués de presse, présentations publiques), en lien avec ses activités soient exactes, sincères et pertinentes. Nous tenons l'ensemble de nos documents comptables conformément à la législation applicable, tous les paiements et mouvements de produits que nous effectuons sont retranscrits de façon appropriée et transparente dans notre comptabilité et nous nous acquittons de nos obligations fiscales avec la plus grande rigueur.

A ce titre, Fonroche Lighting attend de chaque collaborateur qu'il :

- **Respecte l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de comptabilité et de publication de comptes.**
- **Veille à ce que toute transaction dont il a connaissance soit dûment enregistrée dans les livres et registres comptables.**



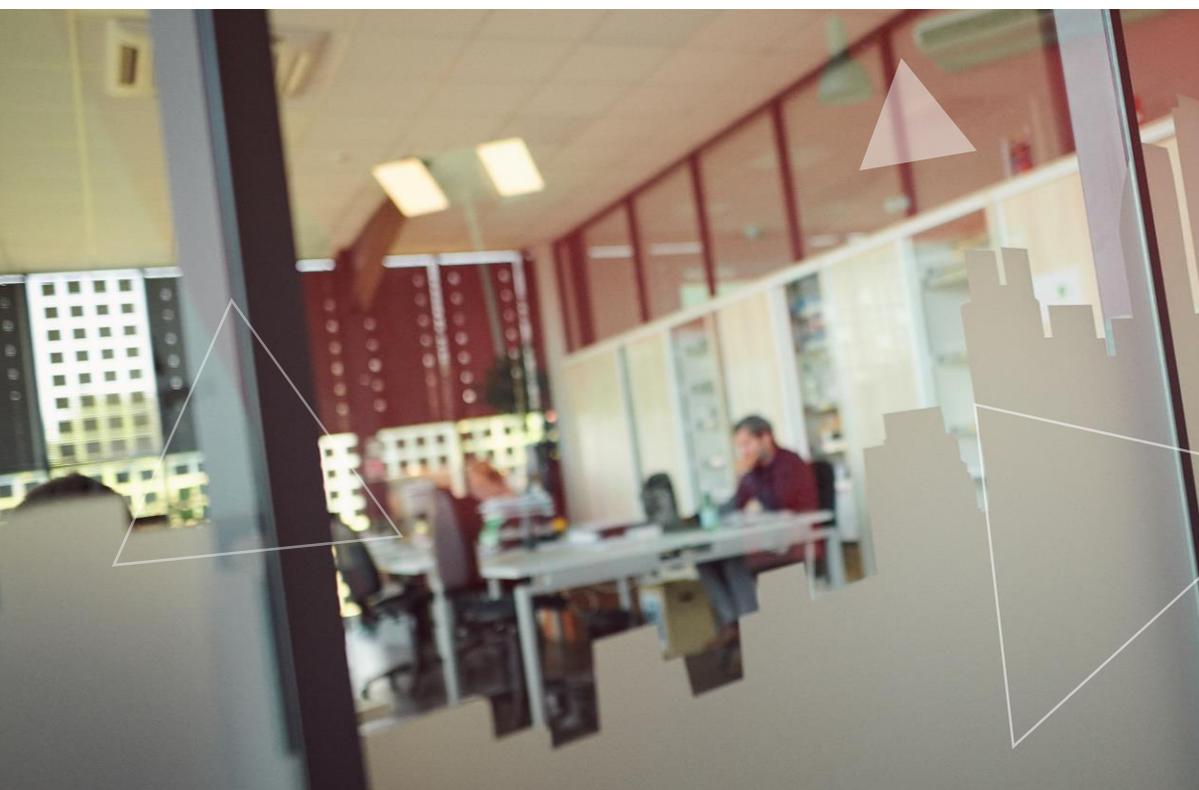
## 2 – NOS COLLABORATEURS, acteurs clés de notre développement

### 2.1 Respect des personnes :

Soucieux du bien-être de ses collaborateurs, Fonroche Lighting respecte l'ensemble des normes sociales applicables en droit du travail ainsi que les grands textes internationaux tels que les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

Nous sommes convaincus qu'un environnement de travail agréable et respectueux des individus profite à tous et est source d'une plus grande efficacité et productivité pour l'entreprise. Nous faisons en sorte que chaque collaborateur puisse s'épanouir dans son travail sans qu'il ne fasse l'objet de discrimination, qu'elle concerne son sexe, sa race, sa religion, ses origines, son âge, ses orientations politiques, ses orientations sexuelles, son apparence physique, son état de santé ou encore son handicap.

Chacun de nous a droit au respect et à la dignité et nous réproouvons toute forme de harcèlement qu'elle soit d'ordre moral ou sexuel. Ainsi, nous rappelons que tout comportement ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant est inacceptable.



- Nous interdisons toute forme de harcèlement ainsi que toute forme de discrimination et nous soulignons l'importance du respect mutuel, de la loyauté, de la solidarité et de la confiance entre collaborateurs.
- Lorsqu'un collaborateur ou un partenaire a connaissance ou est victime de l'un de ces types d'agissements, il ne doit pas hésiter à en parler et à contacter sa hiérarchie, à la Direction RH ou la Direction Juridique.
- Outre l'interdiction de ces agissements, nous accordons une grande importance à la diversité des talents et des compétences de chacun et nous désirons, plus que tout, développer les capacités de nos collaborateurs. L'employabilité de nos collaborateurs est un des axes majeurs de notre politique de ressources humaines. Fonroche Lighting souhaite valoriser la dimension humaine de chacun de ses métiers. L'ouverture d'esprit, la rigueur et le sens du résultat sont autant de qualités que nous souhaitons retrouver chez chacun de nos collaborateurs.
- Nous garantissons l'égalité des chances et accordons un traitement équitable et respectueux à chacun de nos collaborateurs dans leur perspective d'évolution professionnelle ainsi qu'à toute personne souhaitant nous rejoindre.
- Nous nous engageons à accompagner le développement de chacun de nos collaborateurs grâce à une politique de formation interne et externe.

A ce titre, Fonroche Lighting attend de chaque collaborateur qu'il :

- **Ait un comportement respectueux, exempt de toute forme de discrimination ou harcèlement à l'égard d'un collaborateur ou d'un tiers.**
- **Fasse preuve d'ouverture d'esprit, de courtoisie et de considération.**
- **Traite les personnes qui l'entourent comme il voudrait qu'elles le traitent.**
- **Prene soin en fonction de sa formation et selon ses possibilités de sa sécurité et de sa santé ainsi que celle des autres collaborateurs et informe les ressources humaines de toute situation dégradée, qu'il en soit victime ou simple témoin, en s'appuyant sur des éléments tangibles et objectivement vérifiables.**
- **Reconnaisse le travail de chacun de ses collègues à sa juste valeur uniquement au vu du mérite et des résultats obtenus**

## 2.2 Respect des dispositions sur l'hygiène

La mission de l'entreprise qui est d'apporter des réponses sûres et efficaces aux attentes des clients, place d'elle-même la sécurité au cœur de ses préoccupations. C'est en toute logique que Fonroche Lighting s'engage à proposer un cadre de travail sain et sûr en prévenant la survenance des accidents du travail, des blessures et des maladies professionnelles. Tout collaborateur doit pouvoir travailler dans un environnement qui ne présente pas de risque pour sa santé ou sa sécurité.

- Nous veillons à assurer la protection de tous en diffusant et développant constamment une culture de sécurité au sein de nos équipes. Cette démarche passe par une sensibilisation et une formation continue de nos collaborateurs.
- Nous évaluons et identifions les risques tant physiques que chimiques afin de mettre en place des mesures de prévention adaptées. En cas de survenance d'un risque, nous nous engageons à agir efficacement et rapidement afin de mettre en place dans les plus brefs délais les mesures correctives qui s'imposent.
- Nous rappelons à nos collaborateurs que la consommation de boissons alcoolisées est réglementée conformément aux législations et réglementations applicables.
- Nous encourageons chacun de nos collaborateurs à faire part de ses remarques afin d'améliorer autant que possible la sécurité au sein de Fonroche Lighting. Nos collaborateurs ne doivent jamais hésiter à signaler tout dysfonctionnement ou évènement susceptible de présenter un danger pour sa sécurité ou celle de ses collègues.

A ce titre, Fonroche Lighting attend de chaque collaborateur qu'il :

- **Respecte les lois et réglementations locales ainsi que l'ensemble des procédures et consignes d'hygiène et de sécurité prévues par Fonroche Lighting**
- **Se tienne informé de l'évolution et des mises à jour des règles de sécurité.**
- **N'effectue aucune tâche présentant un risque potentiel pour laquelle il n'aurait pas reçu une formation adaptée.**
- **Ne pénètre pas dans des zones pour lesquelles il ne dispose pas de l'autorisation adéquate.**
- **Ne soit jamais en état d'imprégnation alcoolique ou sous l'emprise de drogues sur son lieu de travail.**
- **Signale le plus tôt possible tout incident ou risque d'incident à sa hiérarchie.**
- **Contribue activement à réduire les risques en partageant ses idées.**

## 3 – UNE ENTREPRISE ENGAGÉE

### dans la transition énergétique et responsable

#### 3.1 Respect de l'environnement

Fonroche Lighting œuvre, par la nature même de son activité, en France et à l'international, en faveur du développement d'une énergie verte et renouvelable. Fonroche Lighting veille à améliorer sa performance environnementale en limitant son empreinte écologique. Cet engagement a d'ailleurs été reconnu, puisque l'entreprise s'est vue décerner la Certification ISO 14001.



- Nous concevons des produits lampadaires urbains solaires autonomes qui fonctionnent à 100% grâce à l'énergie du soleil.
- Nous mettons au point des technologies innovantes et respectueuses de l'environnement.
- Nous favorisons le recyclage des panneaux photovoltaïques usagés, des équipements électriques et électroniques, des batteries et des parties métalliques de nos produits.

### 3.2 Engagements sociaux

Fonroche Lighting s'efforce de conserver une attitude toujours socialement responsable et veille à avoir un impact positif sur la société.

- Nous veillons à respecter et à promouvoir le respect et la protection des droits de l'Homme.
- Nous nous engageons en faveur des normes internationales du travail et condamnons fermement le travail forcé ou obligatoire, le travail des enfants, etc.
- Nous œuvrons pour un développement responsable et la préservation des ressources de la planète.
- Nous luttons contre la corruption sous toutes ses formes.

Roquefort, le /06/2021

**Laurent LUBRANO,**  
Directeur Général